



Commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy

*Edition N°10
Octobre 2011*

Gazette de la Petite Meurthe

Mairie : 1145 route départementale 73
88230 BAN SUR MEURTHE-CLEFCY
Tel : 03 29 50 30 18
Fax : 03 29 50 42 51
Courriel : bansurmeurthe-clefcy@wanadoo.fr
Site : www.ban-sur-meurthe-clefcy.com

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi :	8h00 à 11h30 16h30 à 17h30
Mercredi :	8h00 à 11h30
Jeudi :	8h00 à 11h30 16h30 à 17h30
Vendredi :	8h00 à 11h30
Samedi :	8h00 à 11h00

Permanences du Maire : 9h00 à 11h00 lundi, mercredi, vendredi et sur rendez-vous



L'automne est là, l'école a rouvert ses portes : l'aire de jeux de Sondreville est désertée...
Au début de l'été, une table de pique-nique et un banc y ont été installés.

Maire : Christian HERRY
Première Adjointe : Nicole STRABACH
Adjointe communication : Sylvia DIDIERDEFRESSE
Adjoint Spécial du Grand Valtin : Gérard FABRIZI
Conseillers Municipaux : Christian BARADEL, Patrice BOUX, Lydia CUNY, Roger CYPRYSZCZAK, Philippe DULAC, Liliane DURAND, Claude ETIENNE, Guy MATHIEU, Alain MEYER, Gilbert THIRIET

VIE LOCALE

REGLEMENTATION

Horaires pour les travaux bruyants :

	Matin	Après-midi
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h00	14h00 à 19h30
Samedi	9h00 à 12h00	14h00 à 19h00
Dimanche et Jours fériés	10h00 à 12h00	

Haies :



L'automne est propice à la taille des haies. Rappelons que leur hauteur est limitée à 2 mètres. La clé de la déchetterie verte des Ecluses est à votre disposition en Mairie aux horaires d'ouverture.

Pour toute nouvelle plantation, les haies à feuillage caduc sont conseillées.

Si vous envisagez de planter une haie ou d'édifier une clôture en bordure du domaine public, pensez à demander l'alignement en Mairie.

Règles d'urbanisme :

Avant tout projet de construction, nous vous invitons à vous renseigner en Mairie. Nous vous donnerons tous les conseils concernant la réglementation.

De nombreux dossiers sont refusés parce qu'ils ne respectent pas le PLU, vous obligeant ainsi à refaire un dossier complet avec au bout du compte de la paperasse supplémentaire et beaucoup de temps perdu !



Feux et fumées :

Dans les zones d'habitation, le brûlage à l'air libre est **strictement interdit**.



Pour tout feu qui sera constaté à compter de ce jour, les responsables seront avertis dans un premier temps par courrier que **des démarches seront entreprises, en cas de récidive pour l'application des peines prévues par la loi.**

Réglementation des boisements :

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée dans la Commune du 15 juin au 18 juillet et à la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre dernier, la nouvelle réglementation entre dans sa phase opérationnelle.

Le rapport de Monsieur Demange, Commissaire enquêteur, est consultable en Mairie jusqu'au 18 juillet 2012.



Les propriétaires envisageant de procéder à des travaux de boisement ou reboisement doivent impérativement se renseigner en mairie sur les formalités éventuelles à accomplir.

Lots de bois feuillus :



Les habitants désirant obtenir un lot de feuillus peuvent s'inscrire en Mairie jusqu'au 31 octobre 2011. Prix : 20 € le lot de 10 stères environ

Conditions d'obtention : avoir façonné au moins un lot de résineux depuis 2008 ou s'engager à en prendre un. Tarifs des lots de résineux : 15 € par tranche de 10 stères. Vente autorisée

Journée du POLE DE L'EAU à l'Etang du Souche

Le 24 juin dernier s'est tenue une journée d'exposition organisée par le Pôle de l'eau sur le site de l'Etang du Souche.

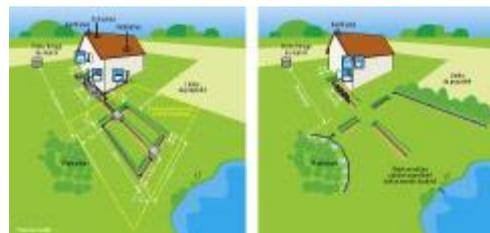
Ce pôle, domicilié à Fraize regroupe les entreprises :

- Hydr'eau services qui gère notre réseau d'eau
- Aqua maintenance qui s'occupe du nettoyage et de la désinfection de nos réservoirs
- A.P.E services que nous appelons pour le curage des réseaux en cas de besoin et pour l'entretien des pompes de relevage du réseau d'assainissement

De nombreux fournisseurs présentaient leur matériel avec parmi eux, un fabricant de micro-stations d'épuration. L'entreprise HYDR'EAU SERVICES est agréée pour la pose de ces stations nouvelle génération qui traitent les effluents de façon plus écologique que les filières habituelles, malgré un coût d'installation moins élevé.



L'installation comprend 3 cuves pouvant traiter jusqu'à 600 litres d'affluents par jour. Sa dimension de 3 600 x 1 200 x 1 800 mm est idéale pour les petits terrains.



Entretien : 1 fois par an

Vidange : 2 ans (en moyenne pour une utilisation courante de 4 personnes)

Comparatif de coûts indicatifs de construction associés aux coûts indicatifs fonciers d'autres filières d'ANC :

Filtre à sable : 8 600 €
 Filtre naturel : 12 000 €
 Filtre compact : 8 750 €
 Micro station : 6 000 €

SEMAINE DES ARTS



La Semaine des Arts s'est déroulée comme à l'accoutumée pendant le week-end de l'Ascension. De nombreux artistes locaux ont exposé leurs œuvres. Nos écoliers ont également participé.

La classe de maternelle a exposé une fresque sur le loup, les CP/CE1 ont écrit leur nom à la façon du Moyen Age, les CE2/CM1 ont travaillé leur prénom en volume et les CM1/CM2 ont présenté leurs animaux.

Une jeune artiste de la commune a ouvert son entreprise de création de bijoux cette année, après 3 années d'études à Longwy. Elle peut vous proposer de créer pour vous, un bijou unique soit à partir de vos anciens bijoux qu'elle peut fondre soit à partir de matériaux neufs. Elle travaille tous les métaux précieux. Des cartes de visite sont disponibles en Mairie.

Récompenses :

Une récompense est remise aux œuvres sélectionnées par les visiteurs. Cette année 2 artistes ont été retenus sur la commune :



Le prix du Crédit Agricole a été remis à Isabelle Noël par Eric Lefort, responsable de l'agence de Fraize.



Le prix de la municipalité a été remis par le Maire à Claude Vercruysse, qui a exposé au Grand-Valtin.

Cimetière communal

Un recensement des tombes paraissant abandonnées ou nécessitant des travaux d'entretien est actuellement en cours par la Mairie. Ces emplacements sont matérialisés par des panonceaux indiquant qu'une procédure de reprise des concessions abandonnées est en cours.

Les personnes pouvant apporter des informations sur les descendants ou sur l'identité des personnes inhumées sont invitées à communiquer ces renseignements en Mairie.

Les familles pour lesquelles un panonceau figure sur leurs sépultures sont également invitées à se présenter rapidement en Mairie pour indiquer leurs souhaits quant au devenir de leur concession.

Nouveau commerçant



Depuis le 1^{er} avril, un nouveau commerce est immatriculé dans la commune.

Mr Philippe HOUSSEMAND est présent :

le vendredi à l'aire de jeux de Sondreville
le dimanche sur le parking de la Mairie.

Il sélectionne ses ingrédients pour nous offrir une excellente qualité comme par exemple :

- son lard qu'il achète auprès d'un boucher qui travaille à l'ancienne
- sa farine provient du moulin Marcillat et permet d'obtenir une pâte moelleuse qu'il pétrit chaque matin

Pour récompenser votre fidélité, vous pouvez faire tamponner une carte et pour l'achat de 10 pizzas, il vous en offrira une.

ENVIRONNEMENT

Un article complet est déjà paru dans la Gazette N°3 de janvier 2009

ORDURES MENAGERES ET ENCOMBRANTS

Le ramassage s'effectue le mardi matin et pour les jours fériés le lendemain.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE SUR LA COMMUNE

Plusieurs points de collecte des objets recyclables sont situés à endroits distincts sur notre commune ; vous pouvez les trouver :

- Au Grand Valtin (à côté de l'ancienne école) : 1 bac verre, 1 à papier et 1 à plastique
- Sondreville : 1 bac verre et 1 à papier
- Au Rouilly (entre le Vic et le Pont de Pierre) : 1 bac verre, 1 à papier et 1 à plastique
- Au Centre (sur le côté de la Mairie) : 2 bacs à verre, 1 à papier et 1 à plastique
- Le Bas du Village (à proximité du grand séquoia) : 2 bacs à verre, 1 à papier et 1 à plastique
- Etang du Souche : 1 bac verre, 1 à papier
- Services Techniques : 1 bac à verre et 1 à huile

Enlèvement des encombrants à la demande : 15 € par pour 3 m3. Réserver au SMMHM au 03.29.50.07.34

Nous vous demandons de respecter ces endroits et d'y entreposer vos déchets dans le conteneur correspondant.

QUOI RECYCLER ?

- Sur la commune :

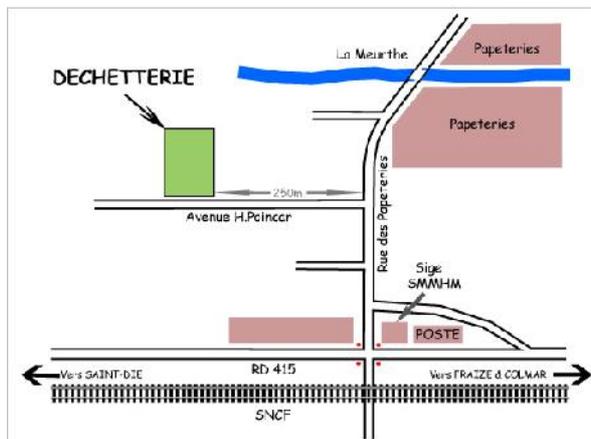
- Verre : aux différents points d'apport volontaire
- Papier : aux différents points d'apport volontaire
- Plastique : aux différents points d'apport volontaire
- Piles : Un bac de récupération est mis à votre disposition à la mairie aux horaires d'ouverture.
- Cartouches d'encre et téléphones portables : Un point de récupération des cartouches d'encre vides et des téléphones portables est à votre disposition sous le préau de l'école. Si vous n'avez pas la possibilité de venir aux heures d'école, pensez à demander à vos jeunes voisins de les déposer pour vous. Les parents d'élèves revendent vos cartouches ainsi récupérées au profit de la coopérative scolaire.
- Déchets verts : Nous vous rappelons qu'une déchetterie verte est à votre disposition aux Ecluses. Vous pouvez y déposer votre pelouse, taille de haie, ... La clé de la barrière est disponible en mairie.

- A la déchetterie :

L'accueil à la déchetterie intercommunautaire est assuré par un gardien. Tél : 03.29.57.13.37

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Mardi	Fermé	14h00 à 18h00
Mercredi	Fermé	14h00 à 18h00
Jeudi	Fermé	14h00 à 18h00
Vendredi	Fermé	14h00 à 18h00
Samedi	8h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Dimanche	Fermé	Fermé

La déchetterie est implantée à Anould au 100 avenue Henri Poincaré (cf. plan ci-dessous).



Déchets "Courants" :

Verre	Verre ménager provenant d'emballages, débarrassés préalablement des bouchons, capsules, etc., à l'exclusion des débris de vaisselle, des pots de fleurs, des ampoules.
Polystyrène	Dépôt de polystyrène expansé (blanc) dépourvu de colle et de tout autre matériau (bois, visserie, briques, etc.)
Plâtre	Plâtre et plâtré en quantités restreintes (1/2 m3) et selon appréciation du gardien
Papier	Journaux, revues, magazines, et papiers divers débarrassés des Disques Compacts (CD) qu'ils peuvent contenir ainsi que de leur film d'emballage, ou composites (briques de boissons)
Carton	Emballages cartonnés provenant des ménages ou des entreprises commerciales, dépliés à plat , non souillés et secs
Textiles	Vêtements et textiles propres, ainsi qu'articles de maroquinerie
Ferraille	Objets métalliques usagés ferreux ou non ferreux débarrassés de leur contenu à l'exception des fûts, bidons et contenants divers ayant reçu des produits toxiques ou explosifs.
Gravats inertes	Débris de démolition et de matériaux de constructions qui peuvent être stockés sans nuire à l'environnement. Sont notamment exclus les plâtres, plastiques, débris de bois.
Plastiques	Bouteilles et flacons (PVC, PET, PEHD) débarrassés des bouchons ou capsules, à l'exclusion des récipients ayant contenu des matières toxiques et des films d'emballage.
Huiles de vidange	Huiles usagées provenant de la vidange de véhicules particuliers et non mélangées avec d'autres fluides à caractère toxique ou non (acides, huiles végétales, etc.)

Pneumatiques	Deux catégories de pneus (Pneus PL et agricoles interdits) : - Pneus recyclables, selon critères du système ALIAPUR et Pneus non recyclables - Pneus sur jantes : selon tarif en vigueur
Batteries	Accumulateurs au plomb ou autre usagés des véhicules particuliers
Piles	Piles boutons, piles alcalines et salines
Déchets verts	Branchages (diamètre inférieur à 8 cm), tailles d'arbres, tontes, etc. provenant de terrains liés à l'habitation.
Bois	Toutes sortes de bois et pièces de bois dépourvus d'éléments métalliques, plastiques, etc. Les pièces de bois assemblées devront être démontées.
Encombrants ménagers	Encombrants ménagers, non métalliques et exempts de parties à caractère toxique

Déchets spéciaux :

<i>Acides et bases</i>	Acide chlorhydrique, acide sulfurique, acide de batteries, soude caustique ou lessives alcalines dans leur emballage d'origine
<i>Solvants liquides</i>	Antirouille liquide, détergents, diluants, détachants, lubrifiant, produits de nettoyage, solvants, huiles autres que de vidange ou végétales, produits de traitement du bois dans leur emballage d'origine
Produits pâteux	Colles, cires, vernis, mastics, laques, graisses ou peintures dans leur emballage d'origine
Produits de jardinage	Insecticides, herbicides, fongicides, désherbants, engrais, , antiparasites et produits de traitement de jardin en général dans leur emballage d'origine
Aérosols	Peintures, laques, tous types d'aérosols dans leur emballage d'origine
Produits particuliers	Chlorate de soude, mort-aux-rats, produits non identifiés
Emballages souillés	Emballages souillés ayant contenu des matières toxiques.
Amiante-ciment	Déchets de matériaux exclusivement : plaques ondulées, produits plans, plaques de support de tuiles, ardoises en amiante-ciment, tuyaux, gaines, selon les modalités définies par le SOVOTOM

Important : concernant ces déchets spéciaux ou DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), ils sont acceptés à la déchetterie dans les mêmes limites que pour les entreprises :

Acides, bases, Solvants et emballages souillés (vides ou non)	Limité à 10 kg/ semaine
Produits pâteux, jardinages & aérosols	Limité à 10 kg/ semaine
Produits particuliers et non identifiés	Limité à 10 kg/ semaine

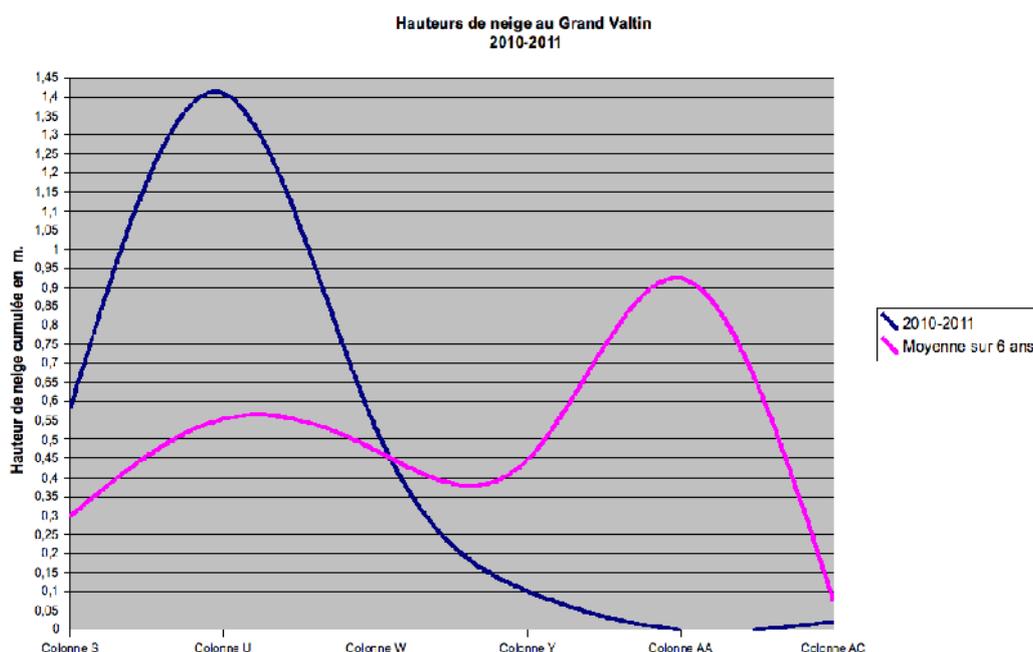
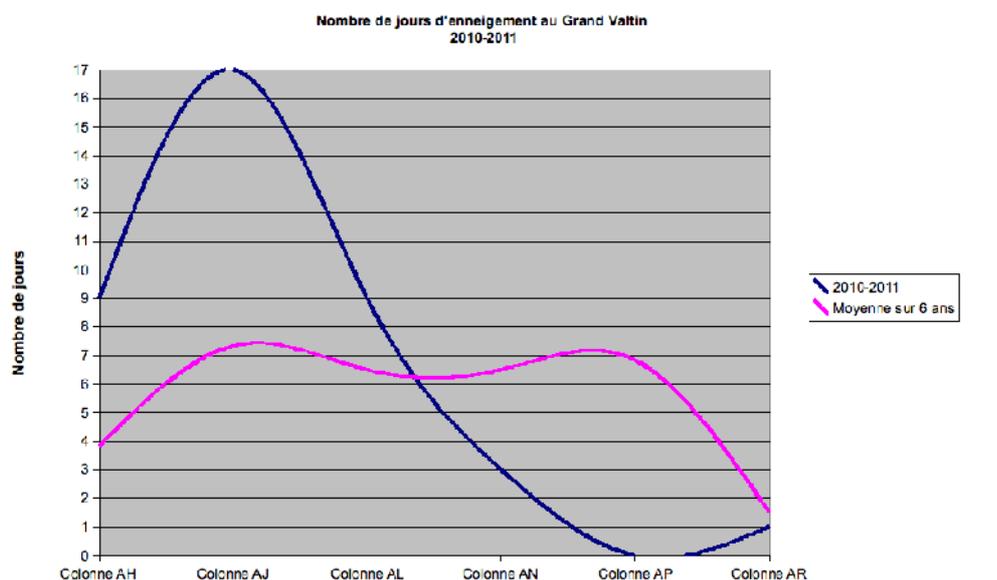
GRAND VALTIN

Un hiver atypique

Cet hiver a commencé en fanfare : **deux fois plus** de jours et de hauteur de neige en décembre que d'habitude.

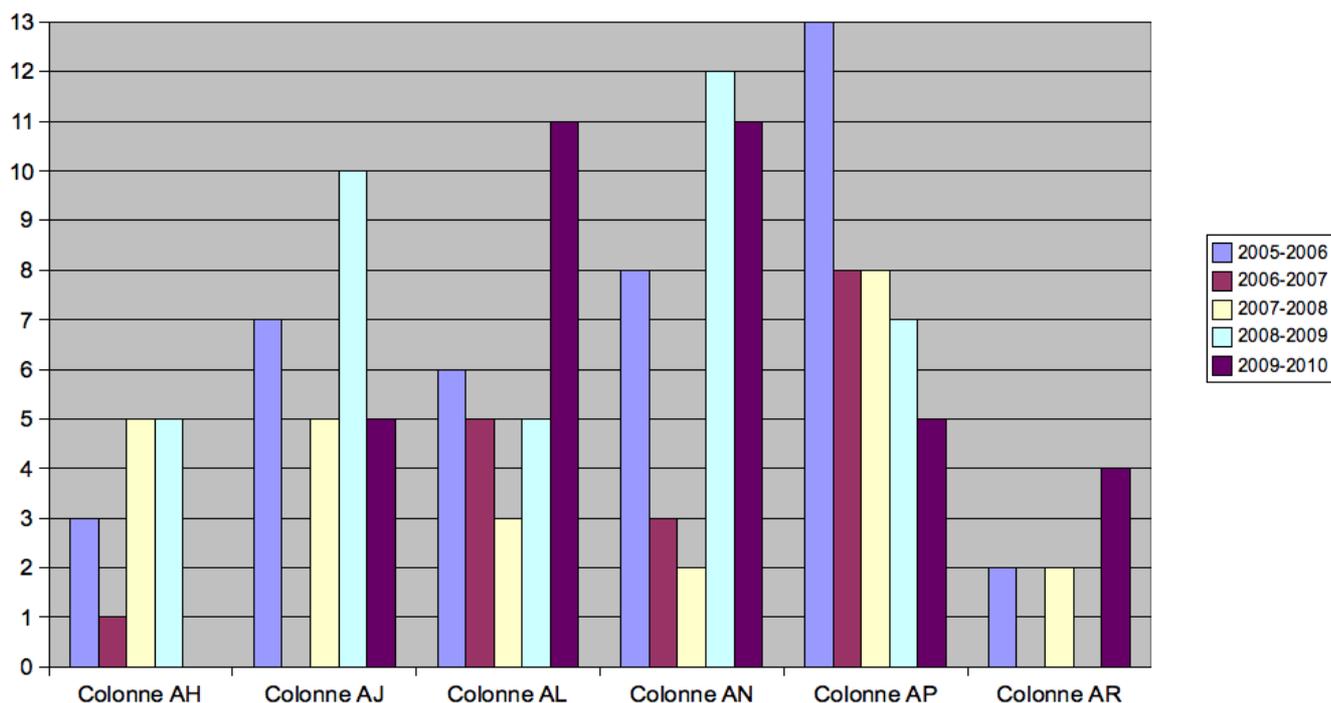
Une préoccupation pour Monsieur le Maire et l'Adjoint spécial du Grand Valtin qui voyaient avec inquiétude la diminution des stocks de crasse et de sel en tout début de saison.
Et bien non, passé le coup de neige de décembre, l'hiver a été plutôt calme.

Le nouveau 4X4 avec ses 160 CV s'est montré tout à fait à la hauteur pour le déneigement tant en terme de flexibilité, de rapidité de mise en œuvre et d'intervention sur l'ensemble de la commune.



Vous trouverez ci-dessous, les statistiques d'enneigement au Grand Valtin mesurées méticuleusement par M. Gérard Xardel les six hivers passés et que nous remercions pour cette contribution.

Nombre de jours de neige au Grand Valtin Source: G. XARDEL



La bataille du Surceneux

En encart, nous vous proposons le récit de M. Gérard FRANCOIS de la bataille du Surceneux.

Il a vécu à la maison familiale jusqu'à son mariage. Puis il s'est installé à Gérardmer pour fonder sa famille. A la retraite, il est revenu au Surceneux dans son chalet de mélèze, dont il avait choisi les arbres qu'il avait fait scier puis patiemment laissé sécher. Depuis peu, son épouse Odile et lui habitent à Munster.

Gérard avait 13 ans l'été 1940, lorsque l'envahisseur Nazi, arrivant du Grand Valtin, l'arme à la bretelle, se dirigeait vers Xonrupt. C'était sans compter sur une poignée de soldats patriotes.

Merci Gérard pour ton poignant témoignage et bonne retraite à toi et à Odile.

RECETTE

LA BÛCHE GRAND VALTIN



Préparation 40mn cuisson 1h environ

Ingrédients (4-8personnes) :

4 grosses pommes

1 ou 2 biscuits type « cigarettes russes » ou « Finger »

8 ou 10 « petits beurres »

1 cuillère à soupe de sucre cristallisé

4 cuillères à soupe de Calvados

20 g de beurre

200 g de chocolat noir pâtissier

1 cuillère à soupe de crème liquide

Décoration au goût de chacun (écorces d'orange confites, bonbons fantaisie, noix, noisette)

Préchauffer le four à 190°C (thermostat 6- 7)

Enlever le coeur avec un vide-pomme

Découper les pommes en gros cubes, peler les angles.



Sur une plaque revêtue d'une feuille de papier cuisson, d'aluminium ou de silicone, préparer un lit de petits beurres. Cela facilitera la mise en plat. Assembler les pommes en brochette sur le lit de petits beurres en utilisant une ou deux cigarettes russes en guise de broche.

Saupoudrer de sucre. Placer des copeaux de beurre sur le dessus.



Enfourner (220°C – thermostat 7/8) 30 minutes environ jusqu'au début de caramélisation du sucre

puis continuer la cuisson à 190°C – thermostat 6/7 pendant 30mn environ.

Une fois les pommes cuites tout en gardant un peu de tenue.



Les resserrer, la cuisson ayant réduit les pommes.

Flamber au Calvados.

Couper l'excès de petits beurres.



Garder dans un endroit bien frais une à deux heures au moins.

Une fois la brochette de pommes bien fraîche, préparer le nappage au chocolat en faisant fondre le chocolat, mélanger à la crème.

BUDGET

Vous avez reçu ou allez recevoir vos taxes locales.
Lors du vote du budget en avril dernier, le Conseil a décidé de ne pas augmenter les taux.

Taxe Habitation En 2009 : 9.62 % En 2010 : 9.81 % En 2011 : 19.08%	Taxe Foncier bâti En 2009 : 9.19 % En 2010 : 9.37 % En 2011 : 9.37 %	Taxe Foncier non bâti En 2009 : 14 % En 2010 : 14.28 % En 2011 : 14.97 %	CFE En 2011 : 14.27%
--	--	--	------------------------------------

DF-UD318UU

Pour vous renseigner

⇒ **Sans vous déplacer, par téléphone :** Centre impôts service pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*
Centre prélèvement service : pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement
Tél : 0 810 012 010 * _ courriel : cps.strasbourg@finances.gouv.fr
*coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur).

⇒ **Sans vous déplacer, par internet :** www.impots.gouv.fr, pour consulter votre compte fiscal, réaliser des démarches ou payer

⇒ **Sur place :** Pour simplifier vos démarches, vous pouvez désormais obtenir les renseignements et documents fiscaux ainsi que déposer vos dossiers fiscaux, à votre choix, aux deux guichets suivants de votre Centre des finances publiques.

Pour obtenir des réponses plus détaillées auprès d'un guichet du Centre des finances publiques :

- Sur le montant de votre impôt
BANT SAINT-DIE DES VOSGES
PLACE JULES FERRY
BOITE POSTALE 263 88107 SAINT-DIE-DES-VOSGES CEDEX
Tél : **03 29 56 28 94** Courriel : bant.saint-die-des-vosges@dgifp.finances.gouv.fr
Accueil du public : LUNDI A VENDREDI DE 8H45 A 12H ET DE 13H30 A 16H15 OU SUR RDV
- Sur le paiement de votre impôt
TRES. FRAIZE
3A RUE VICTOR LALEVEE BP 10 88230 FRAIZE
Tél : **03 29 50 80 32** Courriel : t088053@dgifp.finances.gouv.fr
Accueil du public : TLJ 8H30-12H LU-MA-JE 14H-16H30 Avec ou sans rendez-vous

TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 880 VOSGES

Commune : 106 A BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ④	Taxe ordures ménagères ①	TOTAL des cotisations
Taux 2008	9,19 %	%	1,81 %	14,75 %	2,73 %	0,138 %	%	13,28 %
Taux 2009	9,19 %	%	2,72 %	15,59 %	2,73 %	0,134 %	%	12,94 %

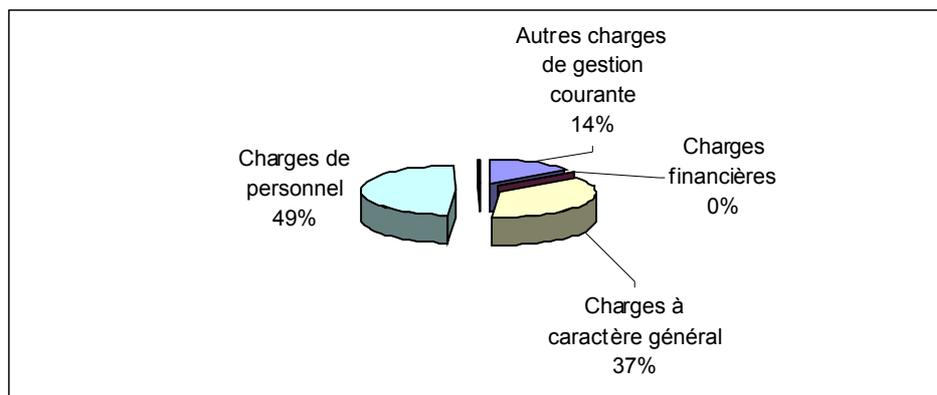
Suite à la réforme territoriale les taux mentionnés ci-dessus seront appliqués. En effet, le Département ne collecte plus les taxes directement. Ce sont désormais les communes qui encaissent la totalité de leur produit et reversent sa part au Département. Le montant prévisionnel de ces 4 taxes est estimé à 258 761 € dont 88 957 € seront versés au Département.

Le budget de la commune se divise en 3 parties : budget bois, budget eau et budget général.

Les comptes administratifs 2009 et les budgets primitifs 2010 sont équilibrés.

BUDGET GENERAL

DEPENSES

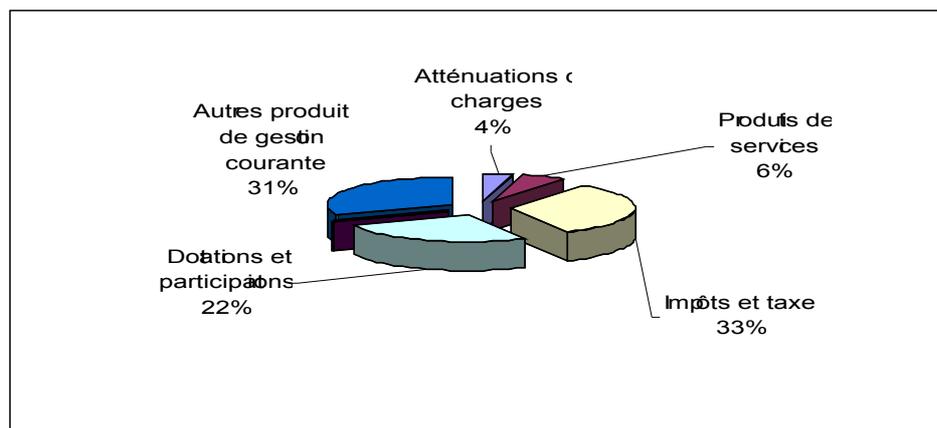


Charges à caractère général, 223 432 € : ce sont les consommations d'électricité, fuel, carburants pour les véhicules, l'entretien de la voirie, des terrains et des bâtiments, les télécommunications, taxes foncières des propriétés communales mais aussi les repas pour la cantine scolaire et les fournitures scolaires.

Charges de personnel : la commune a employé 10 personnes en 2010, Francis GAUDEL a rejoint l'équipe au cours de l'année suite à la signature d'un contrat CIRMA dont seulement 10 % du coût est à la charge de la commune.

Autres charges de gestion courante : le contingent incendie versé au SDIS a été de 27 950 €, le reste du chapitre correspond aux indemnités du Maire et des Adjointes, ainsi que les subventions versées aux associations locales, et à la coopérative scolaire.

RECETTES



Les impôts et taxes se sont élevés à 216 276 €

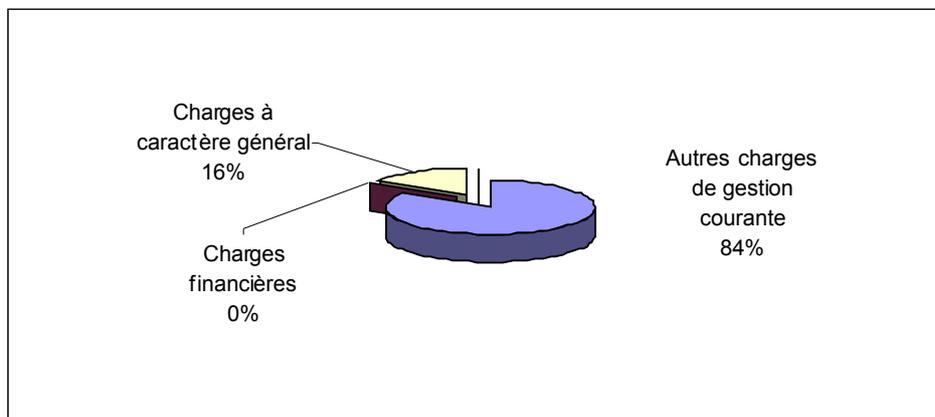
Les dotations et participations correspondent aux sommes perçues de l'Etat, soit 172020 €.

Les autres produits proviennent essentiellement du reversement d'une partie des recettes du budget bois pour 181 407 €.

Le total des recettes pour 2010 s'est élevé à 657 919 €.

BUDGET BOIS

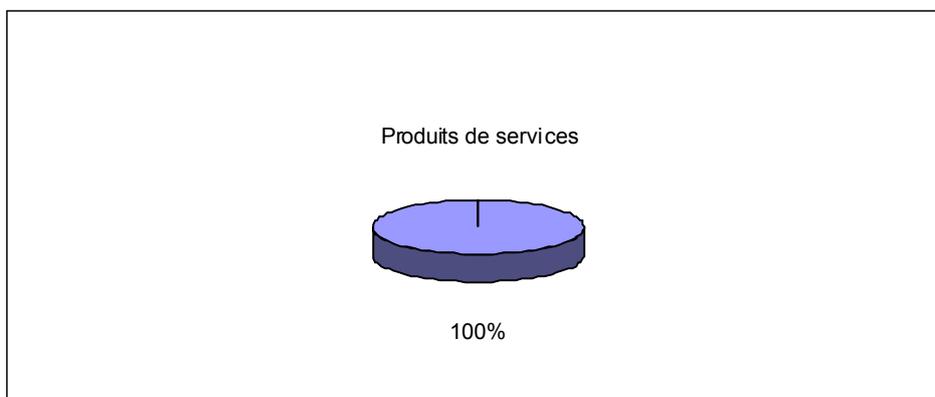
DEPENSES



Charges à caractère général, 34 471 € : Entretien des voies, réseaux, forêts et les frais de gardiennage versés à l'ONF pour les forêts bénéficiant du régime forestier.

Charges de gestion courante, 183 573 € : reversement de l'excédent (différence entre les ventes et les achats) au budget général.

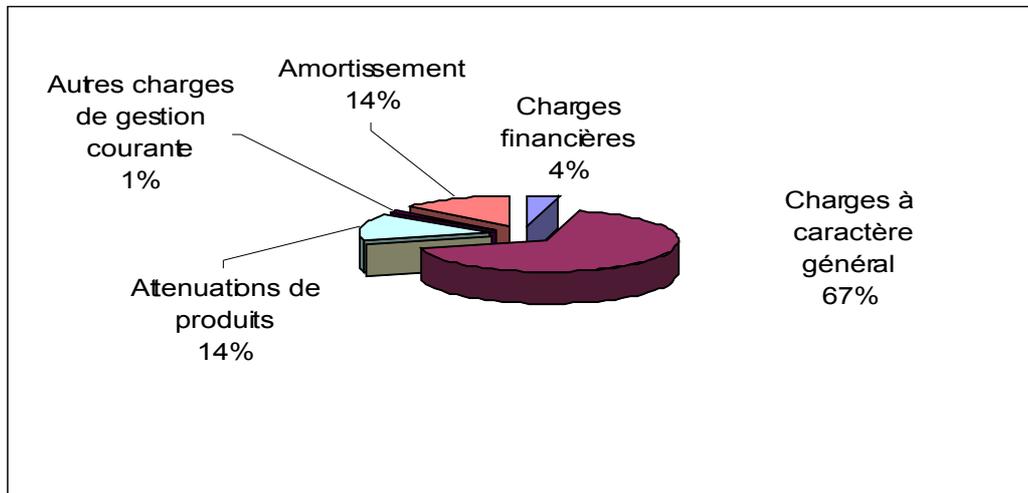
RECETTES



Le produit des coupes de bois s'est élevé à 257 538 € en 2010. Le prix de bois étant à un très bon niveau, les ventes se sont très bien passées car les prévisions n'étaient que de 171 600 €.

BUDGET EAU

DEPENSES

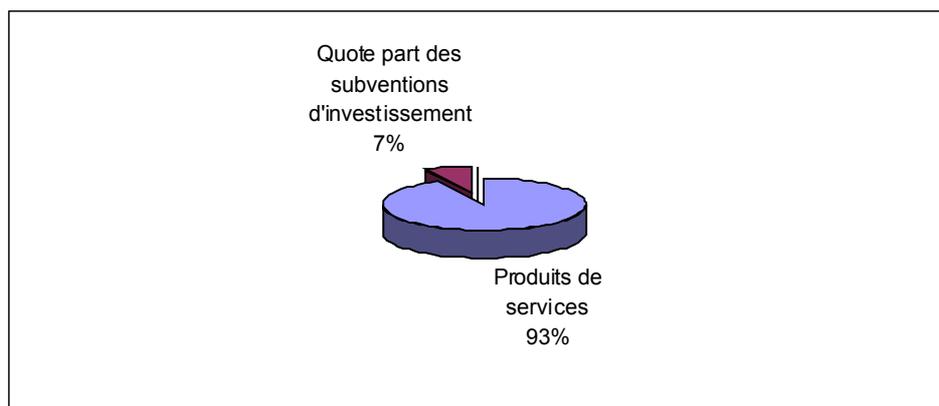


Les charges à caractère général représentent 67 % des dépenses totales soit 95 155 €, elles comprennent :

- l'entretien des conduites et des réservoirs pour 42 375 € assuré par les Entreprises Aqua-Maintenance et Hydr'eau Services dont le contrat a été renouvelé en juin 2010 pour 3 ans.
- Les analyses d'eau pour 2 990 € réalisées régulièrement selon un calendrier imposé par l'ARS.
- Le reversement à la CCHM de la taxe assainissement et de taxes diverses s'élève à 48 162 €

Les atténuations de produits correspondent au reversement des redevances pollutions et modernisation des réseaux à l'agence de l'eau pour 20 013 €.

RECETTES



Après déduction des différentes taxes et redevances assainissement, le produit net de l'eau pour la commune est de 77 946 € sur un total de recettes de 140 573 €.

ECOLE

1^{ER} JUILLET 2011

Les futurs collégiens ont reçu un coffret offert par la Municipalité et comprenant un dictionnaire et un atlas qui leur seront bien utiles en sixième et après.

RENTREE SCOLAIRE 2011/2012 : 89 Enfants

Les 89 enfants sont répartis sur 4 classes avec 7 enseignants dont 1 titulaire remplaçant attaché à notre école. Il s'agit de Pierre MICHEL qui est présent depuis l'année dernière. Lorsqu'il n'est pas appelé dans une autre école pour un remplacement, il accompagne les maternelles le matin, et rejoint les primaires l'après midi.



CLASSE CP/CE1 : 19 élèves

Fanny SAXE enseigne du lundi au jeudi.

Violette DOUB est présente le mardi. Elle est arrivée cette année comme professeur des écoles stagiaire. Elle passe 3 jours avec les élèves et se rend en formation le lundi.

Le projet scolaire, commun avec les maternelles, est axé sur la préhistoire.

CLASSE CE2/CM1 : 17 élèves

Sabine GONCALVES est présente les lundis et mardis.
Violette DOUB enseigne à cette classe les 2 derniers jours de la semaine.

CLASSE CM1/CM2 : 21 élèves

Sylvie DICKERSCHEIT enseigne dans la classe de l'étage équipée de l'école numérique rurale.

Le projet de classe commun avec la classe de CE2/CM1 sera axé cette année sur la ville avec peut-être un voyage à Paris si les finances le permettent.
Des actions vont justement être organisées dans le but de récolter des fonds.

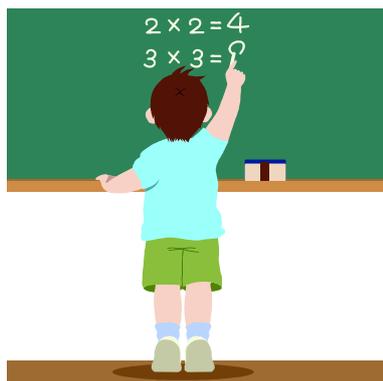
CLASSE MATERNELLE : 32 élèves



Florence DALIDEC, directrice de l'école, enseigne les lundis, jeudis et vendredis.
Elizabeth HAXAIRE est présente le mardi lorsque Mme DALIDEC s'occupe de la direction.
Nora BOUDEN est employée par la commune en tant qu'aide maternelle.
Clara RAMIANDRISOA, Assistante de vie scolaire individuelle (A.V.S.I.) n'est plus en poste et n'a pas été remplacée.

Comme dit précédemment, le projet scolaire de cette année est commun à la classe des CP/CE1 : la préhistoire.

PRINCIPALES DEPENSES REALISEES



Acquisition de 3 nouveaux tableaux pour les classes CE2/CM1 et maternelle

Fournisseur retenu : Bureau Bibliothèque Scolaire 68240
KAYSERSBERG

Prix : 1 724.15 €



Acquisition d'un vidéo-projecteur EPSON EB460 pour la classe des CP/CE1. De haute qualité, il permet de supprimer les rideaux occultants.

Fournisseur retenu : Bureau Bibliothèque Scolaire 68240
KAYSERSBERG

Prix : 2 481.10 €



Acquisition de 2 bancs pour la cour de récréation des grands

Fournisseur retenu : ADEQUAT 26003 VALENCE

Prix : 489.76 €



Une cloison a été montée dans l'appartement contigu à la classe maternelle afin de mettre une pièce supplémentaire à la disposition des enfants. L'issue de secours, côté escalier de l'appartement a été équipée d'une porte réglementaire.

Fournisseur retenu : BALTHAZARD Eric 88650 ANOULD

Montant des travaux : 2 150.35 €



Acquisition de mobilier pour la classe de maternelle. Il remplace des étagères qui avaient été fabriquées par les employés communaux dans les années 80.

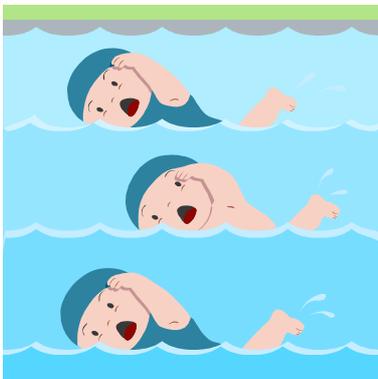
Fournisseur retenu : Bureau Bibliothèque Scolaire 68240 KAYSERSBERG

Prix : 4 601.01 €



Le budget 2011 affecté aux dépenses de fournitures scolaires atteint 4 600 €. Il s'agit de l'ensemble des besoins de l'école dont les ramettes de papier, manuels scolaires, cartouches d'encre...

Une somme de 15 € par enfant est également versée à la coopérative scolaire sous forme de subvention.



Les enfants des classes de CP au CM1 ont fréquenté la piscine municipale de Gérardmer une fois par semaine au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2010/2011.

Le coût est financé intégralement par la commune, ainsi que les déplacements en bus effectués par les Cars FERRY.
Cette sortie sportive est maintenue pour l'année scolaire en cours.

PATRIMOINE

SENTIER DU CURE

Ce petit sentier se situe un peu plus haut que la Mairie, il relie la rue du Centre à la RD 73.

Alors pourquoi est-il connu comme le sentier du curé ?

Cela remonte avant l'année 1786 lorsque le Presbytère était là où se trouve désormais la maison forestière de la rue du Centre. Le curé de cette époque y vivait et pour se rendre à l'église, il empruntait ce sentier.

Il était bordé de charmes, ces petits arbres aux feuilles ovales. Certains habitants connaissent mieux ce passage sous le nom : sentier de la charmille.

Nous remercions Jean FERRY pour les informations fournies.

